

DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le trois novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 octobre 2011.

Nombre de Conseillers :	<i>en exercice</i>	:	18
	<i>présents</i>	:	15
	<i>votants</i>	:	16

PRESENTS : MM. REIX, BOILEAU, MM. LABORDE, LACLOTTE, ROUSSEAU, Mmes BUSO, FREGIER, MM. BORDE, LOUIS, LUTZ, MAUREAU, Mmes PEYRONNET, PHILIT, MM. REBEYROLLE, REGNER

EXCUSÉS : Mmes PENISSON (ayant donné pouvoir à M. BOILEAU), BAYLE et CHATEAU

ABSENTS : néant

Monsieur BORDE a été élu secrétaire.

=oOo=

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.

=oOo=

03-11-2011-01 : PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET MARCHÉ PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 27 septembre dernier dans laquelle a été proposé un calendrier pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif, pour la création d'un bassin tampon et pour la mise en conformité du rejet de la station d'épuration. Il convient de préciser et d'arrêter définitivement ce calendrier comme suit :

- mi-novembre : finalisation des études d'avant-projet et du dossier de consultation des entreprises ;
- fin novembre : lancement du marché public ;
- mi-décembre : attribution du marché public ;
- mi-janvier : début des travaux ;
- avril 2012 : réception des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le programme de travaux et son calendrier prévisionnel et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment de lancer le marché public.

03-11-2011-02 : AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE

Monsieur REGNER rappelle à l'Assemblée la délibération du 5 juillet par laquelle il proposait au Conseil de prolonger d'un an le contrat d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux pour l'assainissement collectif afin de mieux préparer le marché public afférent.

Récemment, la Lyonnaise des Eaux a expliqué que les termes financiers du contrat initial en ce qui concerne le traitement des boues étaient obsolètes. Considérant que la Commune ne dispose plus de plan d'épandage valide, que les boues sont donc transportées, séchées et compostées

par le fermier, cela entraîne pour ce dernier un surcoût important et il demande à la Commune d'en prendre la moitié à sa charge.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de prendre en charge la somme de 16 010 € pour l'année 2012 au titre d'une participation aux frais de traitement des boues et mandate Monsieur le Maire pour signer l'avenant au contrat d'affermage en incluant cette clause.

03-11-2011-03: AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE RENCONTRE A PONCHAPT : DEVOLUTION DES TRAVAUX.

Monsieur BOILEAU rappelle la délibération du 29 novembre 2010 par laquelle le Conseil a mandaté Monsieur le Maire pour lancer un appel d'offres pour les travaux d'aménagement d'une salle de rencontre à Ponchapt.

Les offres ont été analysées et Monsieur BOILEAU informe l'Assemblée du choix des entreprises, à savoir :

- lot 1 : gros œuvre, démolition : SAS GERTHOFER pour 28 888,60 € HT
- lot 2 : plâtrerie : MAINVIELLE SAS pour 17 925,04 € HT
- lot 3 : couverture : Robert ROCQ pour 15 256,49 € HT
- lot 4 : menuiseries extérieures : SARL BERGES pour 15 032,00 € HT
- lot 5 : menuiseries intérieures : SOGEME pour 8 084,25 € HT
- lot 6 : parquets : SOLSTICK pour 14 223,05 € HT
- lot 7 : carrelages : Fabien BOULAROT pour 4 807,30 € HT
- lot 8 : plomberie : PASQUON et MARTIN pour 6 747,20 € HT
- lot 9 : électricité : POLO et FILS pour 10 797,50 € HT
- lot 10 : serrurerie : SARL BERGES pour 1 596,00 € HT
- lot 11 : peintures : MARCILLAC pour 11 394,18 € HT
- lot 12 : climatisation : PASQUON et MARTIN pour 11 932,00 € HT

Soit un total HT de 146 683,61 € HT et **175 433,59 € TTC.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, entérine le choix des entreprises pour les travaux d'aménagement de la salle de rencontre de Ponchapt.

03-11-2011-04: TRAVAUX D'EDILITE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 29 novembre 2010 relative aux travaux d'édilité au Faurel Nord, à Guyenne et au carrefour du Dieulame. Il informe qu'il vient de signer la convention de financement avec le Conseil Général de la Dordogne et que le montant estimé des travaux est finalement de 202 971 € HT, soit une subvention de 69 277 €. Il propose donc d'inscrire ce programme de travaux pour l'année 2012.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Confirme le principe des travaux d'aménagement de sécurité au Faurel Nord, à Guyenne et au carrefour du Dieulame,

Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires notamment pour lancer un appel d'offre.

03-11-2011-05 : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ANCIEN TEMPLE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a acquis la propriété Rachinel à l'angle de la rue des Fleurs et de l'avenue d'Angoulême, près de l'ancien temple. Il rappelle aussi que l'immeuble sis 43 et 43 bis rue Onésime Reclus sera vendu prochainement à Mme et M. Ramousse. Cependant ces derniers demandent que l'immeuble soit libéré de tout locataire. Monsieur le Maire explique que les deux associations qui utilisent cet immeuble sont relogées par la Commune et que le maître

d'œuvre a accepté de partir. En revanche, Madame Florence Boyer, orthoptiste, doit pouvoir poursuivre son activité professionnelle dans un local adapté. Monsieur le Maire lui a fait la proposition d'acquérir la maisonnette de la rue des Fleurs qui, moyennant quelques aménagements, se prêterait bien à son activité. Madame Florence Boyer a fait une proposition à 19 000 €.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette proposition et, en conséquence, de poursuivre l'étude de l'aménagement de cette zone.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de vendre la maison dite « Rachinel » pour la somme de 19 000 €,

Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment signer l'acte notarié,

Confirme le principe de poursuivre l'étude pour l'aménagement de la place de l'ancien temple.

Mandate Monsieur le Maire pour solliciter une subvention au titre des Contrats d'Objectifs auprès du Conseil Général de la Dordogne.

03-11-2011-05b : VENTE DE LA MAISON DITE « RACHINEL »

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame Florence BOYER et des termes de sa proposition d'achat de la maison sise sur la parcelle AY 153.

Madame Florence BOYER propose de l'acquérir pour 19 000 € avec une bordure de terrain de 2 m de large sur les façades ouest et nord et charge à la collectivité d'édifier une murette de 1m10 de haut surmontée d'un grillage de 50 cm de haut pour clôturer la propriété.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette proposition afin de libérer l'immeuble du 43 rue Onésime Reclus au plus tôt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Madame Florence BOYER et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires notamment le bornage et la signature de l'acte notarié.

03-11-2011-06 : MODIFICATION DES HORAIRES AUX ECOLES

Madame BUSO fait part des difficultés relevées par les agents et par les enfants quant au temps accordé pour déjeuner au restaurant scolaire. Il apparaît que pour les deux services les enfants disposent au mieux de trente cinq minutes pour manger ce qui est peu. La Commission des Affaires Scolaires en a débattu avec les enseignants et les parents d'élèves et tous s'accordent pour demander de prolonger le service de restauration de quinze minutes.

Cette modification d'horaires se répercuterait aussi sur les cours de l'après-midi, sur la garderie du soir et le transport scolaire, ainsi qu'aux agents afférents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe d'ajouter quinze minutes au temps alloué au service de restauration scolaire aux écoles. Cette mesure est applicable au 1^{er} janvier 2012.

03-11-2011-07 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT A L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur BOILEAU fait part au Conseil d'une liste de travaux proposée par Madame la Directrice de l'école maternelle. Il confirme que ce bâtiment qui accueille trois classes présente sur de nombreux points un aspect vétuste. Il donne lecture de la liste de travaux :

- réfection des peintures, du sol, de l'éclairage et du mobilier de la Moyenne Section ;
- réfection des peintures, du sol et de l'éclairage de la salle de motricité ;
- réfection de l'éclairage et du mobilier, peinture à terminer, baie vitrée à changer dans la Grande Section ;
- fabrication d'un meuble à 30 casiers pour la Grande Section ;
- diverses huisseries à rénover, sol de l'entrée à changer, rajeunissement du bureau de Madame la Directrice.

Monsieur le Maire propose que ces travaux soient inscrits au budget 2012 et réalisés au cours du même exercice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Valide le principe de ces travaux à effectuer en 2012,

Demande que les services techniques communaux prennent en charge l'essentiel de ce projet,

Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment organiser des consultations pour les travaux qui ne seraient pas réalisés en régie.

03-11-2011-08 : REVISION DES TARIFS DE LOCATIONS

Monsieur le Premier Adjoint fait part aux membres de l'Assemblée de la nécessité de réviser les divers tarifs de locations et les baux communaux. Après étude par la Commission de gestion des Salles et du Matériel, il fait les propositions suivantes :

➤ **LOCATION DES SALLES AUX ASSOCIATIONS :**

Salle Louis Aragon :

Cours de danse : 294 € par bimestre.

Pays foyen escrime : 100 € par bimestre.

Salle Jacques Prévert :

Couleur Sevillanas : 102 € par bimestre (100 € du 1^{er} septembre au 31 décembre 2011).

Sainte-Foy Gym : 217 € par bimestre.

Tai Ji Chuan : 102 € par bimestre.

Yoga : 102 € par bimestre.

➤ **LOCATION DES SALLES AUX PARTICULIERS :**

Salle Jacques Prévert : **210 €** pour les habitants de la Commune, **310 €** pour les autres.

Salle Oscar Guéry : **150 €** pour les habitants de la Commune, **250 €** pour les autres.

Base de Loisirs de Clairet : **155 €** pour les habitants de la Commune, **255 €** pour les autres.

➤ **LOCATION DES CHAPITEAUX AUX PARTICULIERS :**

Le grand chapiteau : **280 €.**

Le petit chapiteau : **180 €.**

Les deux ensemble : **410 €.**

Monsieur le Premier Adjoint précise à l'Assemblée que ces tarifs seraient applicables au 1^{er} janvier 2012, révisés tous les ans, que les locations de salles ou de chapiteaux aux particuliers sont accompagnées d'un dépôt de garantie de **500 €** par sujet, et que toutes ces locations font l'objet d'un contrat.

Il ajoute que les associations qui ont leur siège social sur la Commune bénéficient d'une location gratuite par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition, applicable pour toute location à partir du 1^{er} janvier 2012.

03-11-2011-09 : REVISION DU TARIF DES CONCESSIONS AUX CIMETIERES

Monsieur le Premier Adjoint fait part aux membres de l'Assemblée de la nécessité de réviser les tarifs des concessions dans les trois cimetières de la commune. Il fait les propositions suivantes :

➤ **CIMETIERE DE PORT-SAINTE-FOY :**

Concessions trentenaires : **48 €** le m².

Concessions cinquantenaires : **75 €** le m².

Concessions perpétuelles : **300 €** le m².

Cases dans le Colombarium : **192 €** la case.

Concessions trentenaires pour urnes : **96 €** la concession de 0,8 x 0,5 m.

Concessions cinquantenaires pour urnes : **150 €** la concession de 0,8 x 0,5 m.

➤ CIMETIERES DE LA ROUQUETTE ET DE PONCHAPT :

Concessions trentenaires : **39 €** le m².

Concessions cinquantenaires : **60 €** le m².

Concessions perpétuelles : **240 €** le m².

Monsieur le Premier Adjoint précise à l'Assemblée que ces tarifs seraient applicables au 1^{er} janvier 2012 et révisés tous les ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition, applicable à partir du 1^{er} janvier 2012.

03-11-2011-10 : REVISION DES BAUX COMMUNAUX

Monsieur le Premier Adjoint fait part aux membres de l'Assemblée de la nécessité de réviser le montant des divers loyers mensuels concédés par la commune. Il fait les propositions suivantes :

➤ 43 RUE ONESIME RECLUS :

Local commercial Mme BOYER-VERDUGER : **207 €** de loyer mensuel + **90 €** de charges mensuelles.

Pièces associatives (UFC et GNG) : **61 €** de charges mensuelles à partager entre les deux associations occupantes. Cependant, ces deux associations se transféreront prochainement dans de nouveaux locaux plus spacieux (54 rue O. Reclus pour l'UFC et ancienne école de Ponchapt pour le GNG) pour lesquels les charges sont estimées à **40 €** par association et par mois.

➤ 69 et 71 RUE ONESIME RECLUS :

Centre médico-social : **447 €** de loyer mensuel + **8,25 €** de charges OM par mois.

➤ LOCAL ASSOCIATIF PLACE DU 8 MAI :

Club des Entreprises : **30,50 €** par mois.

➤ DROIT DE PLACEMENT PLACE DU 8 MAI :

Pour les camions de vente d'outillage ou autres : **45 €** par demi-journée.

Monsieur le Premier Adjoint précise à l'Assemblée que ces tarifs seraient applicables au 1^{er} janvier 2012 et révisés tous les ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition, applicable à partir du 1^{er} janvier 2012 (sauf pour l'UFC et le GNG si le transfert est effectif avant le 1^{er} janvier).

03-11-2011-11 : SOUTIEN AU CNFPT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un amendement à la Loi de finance rectificative 2011 baisse de 10 % la cotisation des collectivités locales au CNFPT.

Monsieur le Maire évoque la qualité des formations rendues par le CNFPT depuis de nombreuses années et souligne l'importance d'avoir un personnel bien formé dans tous les domaines alors que se multiplient lois, règlements et normes.

Monsieur le Maire propose de demander au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

03-11-2011-12 : FONDS DE CONCOURS ATELIER 104

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune verse chaque année à l'Atelier 104 un fonds de concours d'un montant de 3 624 €. Le Trésor Public en demande la confirmation par délibération, considérant que cela n'a pas été mentionné dans la délibération du 20 avril 2011 relative aux subventions aux associations.

Le Conseil municipal valide le principe d'un fonds de concours de 3 624 € à reverser à l'Atelier 104.

03-11-2011-13 : SUBVENTION COLLEGE ELIE FAURE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 avril dernier par laquelle le Collège Elie Faure s'est vu attribué une subvention de 4 x 25 € pour quatre enfants de la Commune qui devait participer à un voyage en Andalousie. Or il s'avère que ce sont huit enfants et non quatre qui sont partis. Il convient donc d'augmenter cette subvention de 4 x 25 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement de 100 € supplémentaires de subvention au Collège Elie Faure.

03-11-2011-14 : SUBVENTION FOOTBALL ASSOCIATION PAYS FOYEN

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 avril dernier par laquelle le Conseil municipal avait voté les subventions aux associations et notamment prévu une enveloppe pour celles qui n'avaient pas encore effectué leur demande.

Le Football Association Pays Foyen a récemment transmis une demande complète et, comme l'an dernier, Monsieur le Maire propose de leur accorder une subvention de fonctionnement de 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement d'une subvention de 500 € au Football Association Pays Foyen pour 2011.

03-11-2011-15 : ACQUISITION DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES DU BOIS DORE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire, qui est aussi président du Centre Communal d'Action Sociale, expose au Conseil le projet du CCAS d'acquérir la résidence pour personnes âgées (RPA) du Bois Doré.

La société PERIGORDIA HABITAT a pris contact avec le CCAS et lui a proposé de l'acquérir. Cette procédure est fréquente pour les sociétés dites « HLM » car cela leur permet d'encaisser de la trésorerie et de relancer un nouveau programme.

Le service des Domaines a estimé l'ensemble de la résidence à 665 000 €. Périgordia Habitat en demande 598 000 € desquels ils déduisent 85 000 € environ qui sont actuellement épargnés et en attente pour d'éventuelles grosses réparations. Ces 85 000 € seront restitués au CCAS et viendront en déduction du prix d'achat : l'acquisition reviendra donc **513 000 €**.

En 2011, le CCAS a acquitté un loyer annuel de 75 000 € environ. Le CCAS a sollicité plusieurs banques afin de souscrire un emprunt au meilleur taux possible. Le Crédit Agricole a fait une proposition dont l'annuité se monte à 35 000 € environ. L'économie ainsi réalisée permettra

non seulement d'assainir le budget du CCAS mais aussi d'assurer l'entretien des bâtiments.

La commission administrative du CCAS, considérant ces éléments, considérant le fait que son budget est déficitaire actuellement, considérant les 12 000 € de subvention allouée chaque année par la Commune et considérant l'intérêt de devenir propriétaire de cette résidence a voté majoritairement en faveur de ce projet et de cet emprunt.

L'avis du Conseil municipal est une formalité réglementaire obligatoire pour obtenir cet emprunt. Il ne s'agit pas d'une caution mais juste d'un avis formel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande d'emprunt du C.C.A.S. auprès du Crédit Agricole relatif au financement de l'acquisition de la RPA du Bois Doré, rue Elisée Reclus. L'emprunt aura une durée de 25 ans avec un taux effectif de 4 % (Madame Philit et Monsieur Borde émettent un avis défavorable).

03-11-2011-16 : EMPLACEMENT RESERVE N° 38 ROUTE DES GRACIES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur Peytaud vend la parcelle AT 100 sise Route des Gracies et qu'elle est concernée par l'emplacement réservé n° 38 au Plan d'Occupation des Sols en vue d'élargir la voie communale n° 102.

En conséquence, il propose d'en faire l'acquisition à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires et de signer l'acte notarié.

03-11-2011-17 : MODIFICATION D'HORAIRES DE TER SUR LA LIGNE BERGERAC-BORDEAUX

Monsieur le Maire fait part de son inquiétude relative aux modifications d'horaires prévues par la SNCF pour certains TER sur la ligne Bergerac-Bordeaux. En effet, certains de ces changements vont supprimer des possibilités de correspondance avec les TGV qui s'arrêtent à Libourne.

Monsieur le Maire constate l'incohérence de cette situation défavorable aux usagers des TER mais aussi au tourisme local et au développement économique du secteur. Il propose d'adresser un courrier au Conseil Régional, à la Direction TER de Bordeaux et à la Direction Régionale de la SNCF.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition d'adresser des courriers aux instances concernées par cette décision de la SNCF et de demander de maintenir les possibilités de correspondances entre le TER Bergerac-Bordeaux et la gare TGV de Libourne.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS, 03 NOVEMBRE 2011 :

03-11-2011-01 : PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET MARCHE PUBLIC

03-11-2011-02 : AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE

03-11-2011-03: AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE RENCONTRE A PONCHAPT : DEVOLUTION DES TRAVAUX.

03-11-2011-04: TRAVAUX D'EDILITE

03-11-2011-05 : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ANCIEN TEMPLE

03-11-2011-05b : VENTE DE LA MAISON DITE « RACHINEL »

03-11-2011-06 : MODIFICATION DES HORAIRES AUX ECOLES

03-11-2011-07 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT A L'ECOLE MATERNELLE

03-11-2011-08 : REVISION DES TARIFS DE LOCATION

03-11-2011-09 : REVISION DU TARIF DES CONCESSIONS AUX CIMETIERES

03-11-2011-10 : REVISION DES BAUX COMMUNAUX

Conseil municipal du 03 novembre 2011

03-11-2011-11 : SOUTIEN AU CNFPT
03-11-2011-12 : FONDS DE CONCOURS ATELIER 104
03-11-2011-13 : SUBVENTION COLLEGE ELIE FAURE
03-11-2011-14 : SUBVENTION FOOTBALL ASSOCIATION PAYS FOYEN
03-11-2011-15 : ACQUISITION DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES DU BOIS DORE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
03-11-2011-16 : EMLACEMENT RESERVE N° 38 ROUTE DES GRACIES
03-11-2011-17 : MODIFICATION D'HORAIRE DE TER SUR LA LIGNE BERGERAC-BORDEAUX

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• Monsieur REIX informe les membres de l'Assemblée des difficultés rencontrées avec le service du transport scolaire pour lequel le nombre d'inscrits est très élevé. Il rappelle que le car est désormais amorti comptablement et qu'il commence à présenter des signes de vieillesse. Monsieur REIX propose de réfléchir à l'achat d'un nouveau car pour 2012 ou d'envisager une prestation de service extérieure.

• Madame BUSO évoque divers problèmes liés aux services de la garderie et du transport scolaires. En effet, notre garderie est régulièrement très chargée, principalement à l'arrivée du premier circuit du transport scolaire le matin ou avant le départ du deuxième circuit le soir. De plus, les enfants concernés restent sous surveillance alors que souvent ils ne sont pas inscrits à la garderie. A l'inverse, la garderie maternelle assurée par la Communauté de Communes est peu chargée et nous récupérons parfois des enfants de maternelle, par exemple parce qu'ils prennent le car. Madame BUSO propose donc que d'ici aux vacances d'hiver les enfants qui restent sous notre surveillance à cause du transport scolaire soient inscrits à la garderie, qui est payante, que les conditions d'inscription au transport scolaire soient révisées et qu'une négociation soit ouverte avec la CdC pour une harmonisation des deux garderies.

• Monsieur BOILEAU revient sur la vitesse excessive des véhicules constatée dans la rue Elisée Reclus. Monsieur ROUSSEAU confirme que cette situation est à l'étude par la Commission de la Voirie et qu'un aménagement sera fait courant 2012.

• Monsieur BOILEAU signale l'ouverture de deux commerces dans la rue Onésime Reclus. L'épicerie des Ch'tis qui vend essentiellement des produits du nord de la France et fait aussi dépôt de pain et de journaux, et 6° Sens Esthétique tenu par une esthéticienne.

• Monsieur REIX informe l'Assemblée que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sont achevés. Ces documents doivent permettre de réagir au mieux et au plus vite en cas de circonstances exceptionnelles et catastrophiques. Le PCS fera l'objet d'un arrêté municipal et Monsieur REIX invite l'ensemble de ses collègues à consulter ces documents.

• Monsieur REGNER rend compte de la dernière réunion du SMICTOM au cours de laquelle fut attribué le marché des conteneurs à puces. Il informe le Conseil municipal que les enquêteurs pour la redevance incitative commenceront leur tournée à partir du 15 novembre. Par ailleurs le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) reste inchangé pour 2012. Il rappelle enfin que la recyclerie de Pessac est ouverte tous les mercredis et que les prix y sont particulièrement bas.

• Monsieur REIX confirme que les travaux d'enfouissement de la ligne moyenne tension sont commencés et qu'ils dureront 4 mois. Monsieur REBEYROLLE précise que la dépose des structures aériennes se fera au deuxième semestre 2012.

• Monsieur LACLOTTE indique à l'Assemblée que la Commission du Fleurissement réfléchit à un ornement floral devant la nouvelle bibliothèque ainsi que l'implantation d'une œuvre d'art en lien avec la bibliothèque. Toute proposition est la bienvenue.

- Monsieur REGNER demande où en est le projet de vidéosurveillance. Monsieur REIX confirme que la demande a été transmise au préfet et qu'il faudrait relancer ce dossier.

- Monsieur REIX indique au Conseil que le bois qui devait servir à un panneau d'affichage sur le rond-point de Mézières pourrait être utilisé par les Compagnons du Tour de France pour faire une partie du toit du moulin de la Rouquette. Il restera du bois à fournir mais le travail sera réalisé gracieusement par les Compagnons, à l'image de ce qui a été fait avec le pavillon de la Félibrée.